



**HAL**  
open science

## L'hospitalité : des principes aux politiques

François Dubet

► **To cite this version:**

François Dubet. L'hospitalité : des principes aux politiques. Diversité : ville école intégration, 2019, L'hospitalité, 196, pp.41-47. halshs-02466048

**HAL Id: halshs-02466048**

**<https://shs.hal.science/halshs-02466048>**

Submitted on 21 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## L'hospitalité : des principes aux politiques

François Dubet

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dubet FrançoisDubet François. L'hospitalité : des principes aux politiques. In: Diversité, n°196, 2019. L'hospitalité #2. pp. 41-47;

[https://www.persee.fr/doc/diver\\_1769-8502\\_2019\\_num\\_196\\_1\\_4832](https://www.persee.fr/doc/diver_1769-8502_2019_num_196_1_4832)

---

Fichier pdf généré le 16/03/2023

## Résumé

Il est facile d'opposer le principe d'une hospitalité inconditionnelle et universelle, aux pratiques individuelles, beaucoup plus limitées, favorables ou hostiles aux étrangers. Pour ce qui est des États, l'hospitalité se porte mal : l'extrême droite xénophobe s'installe au coeur des jeux politiques. Dans une France qui n'a jamais été «envahie», la crise des réfugiés laisse des traces profondes et nourrit les populismes. Le refus de l'hospitalité apparaît aujourd'hui comme une demande sociale et comme une politique d'État. Dès lors, que devrait être l'hospitalité ?

# ANALYSES

## L'hospitalité : des principes aux politiques

FRANÇOIS DUBET

---

**Il est facile d'opposer le principe d'une hospitalité inconditionnelle et universelle, aux pratiques individuelles, beaucoup plus limitées, favorables ou hostiles aux étrangers. Pour ce qui est des États, l'hospitalité se porte mal : l'extrême droite xénophobe s'installe au cœur des jeux politiques. Dans une France qui n'a jamais été « envahie », la crise des réfugiés laisse des traces profondes et nourrit les populismes. Le refus de l'hospitalité apparaît aujourd'hui comme une demande sociale et comme une politique d'État. Dès lors, que devrait être l'hospitalité ?**

Face à cet air du temps sinistre, il est tentant de s'en tenir aux indignations et aux critiques dénonçant l'inhumanité des États, les disparus en mer, les morts aux frontières, l'encampement des migrants à Calais et à Vintimille, l'expulsion des sans-papiers, l'assignation à la clandestinité, les familles déchirées, la construction des murs... Ces critiques et ces indignations sont nécessaires et nous devons admirer et soutenir tous ceux, simples individus et associations, qui prennent tous les risques pour défendre un impératif d'hospitalité et de fraternité, y compris contre les lois en cours.

Mais cette indignation, pour nécessaire qu'elle soit, ne nous aide pas beaucoup à comprendre ce qu'il peut en être d'une politique de l'hospitalité qui est toujours en dessous du principe dont elle se réclame. D'ailleurs, les problèmes ne sont pas vraiment différents pour ce qui est de la liberté et de l'égalité. L'attachement à la liberté ne suppose pas que rien n'encadre et ne limite les libertés de chacun, pas plus que la priorité à l'égalité n'implique un égalitarisme absolu, qui menacerait d'ailleurs la liberté individuelle. Autrement dit, il faut admettre qu'il existe une distance et des

tensions entre des principes universels et leur mise en œuvre pratique dans les sociétés telles qu'elles sont, ce qui n'implique pas l'apologie du cynisme et des renoncements.

### HOSPITALITÉ ET HOSTILITÉ

Principe moral universel, l'hospitalité repose sur une conviction : celle d'une commune humanité au-delà des appartenances domestiques, communautaires et nationales. Elle exige que l'on reconnaisse des étrangers comme des semblables malgré les différences et bien que l'étranger soit toujours une menace potentielle puisqu'il n'est tenu par aucun contrat, parce qu'il ne partage ni la langue, ni la culture, ni les croyances de ceux qui l'accueillent. Mais, pour les religions universalistes, l'autre est une créature de Dieu, comme moi, et en l'accueillant, c'est la part divine et commune de l'humanité que l'on accueille. Les grands récits de l'hospitalité ont été des récits religieux et, aujourd'hui encore, beaucoup de croyants se sentent engagés par cet impératif.

## L'hospitalité repose sur une conviction : celle d'une commune humanité.

Le principe d'hospitalité ne disparaît pas avec la sécularisation des sociétés, mais il change de registre de justification. Ce n'est plus la créature de Dieu, mais c'est l'humanité commune qui oblige à accueillir l'étranger en dépit de ses identités singulières, sociales, culturelles, nationales, religieuses. Les sociétés et les cultures sont multiples, mais l'Homme est un. Bien que, pour Kant, ce principe d'hospitalité ne soit plus strictement religieux, il reste sacré puisque chaque individu est semblable et égal à tous les autres du fait qu'il est un Homme. Aujourd'hui, cette conception héritée des Lumières est présente dans le principe des droits humains et elle anime beaucoup d'associations et de groupes militants.

L'hospitalité n'est pas qu'une affaire de principes supérieurs ; elle relève aussi des émotions, des sentiments provoqués par la souffrance et le désarroi des réfugiés et des migrants. L'hospitalité mobilise la compassion envers ceux qui errent dans nos villes et, plus encore, à l'égard des images tragiques que montrent les médias : un enfant noyé sur une plage turque, le regroupement des enfants dans des camps le long de la frontière mexicaine, les radeaux qui dérivent en Méditerranée, les Rohingyas chassés de Birmanie... Cette « souffrance à distance » provoque la pitié et la compassion : « le cœur saigne » face à la détresse humaine et à la cruauté des hommes. On ne doit pas sous-estimer la force de ces émotions souvent détachées de toute croyance religieuse et de tout cadre idéologique et politique, comme nous le savons avec les « Justes » qui ont protégé les Juifs pourchassés par la police de Pétain et qui étaient, le plus souvent, des personnes « ordinaires » cachant un enfant ou une famille par « simple humanité ».

Quels que soient ses fondements éthiques, l'hospitalité reste un impératif profondément vécu par un grand nombre d'individus. Mais il ne faut imaginer pour autant que l'hospitalité soit une pure affaire de

principes car elle exige des règles. Comme le montre Benjamin Boudou <sup>1</sup>, dans les sociétés traditionnelles et religieuses, malgré les rites d'hospitalité, l'hostilité à l'égard des étrangers est le plus souvent la règle. Non protégé par le droit et les communautés, l'étranger pouvait être tué sans que personne ne s'en scandalise. Les vagabonds étaient pourchassés et les pèlerins se déplaçaient en groupes, souvent armés, pour se défendre. L'hospitalité reste une manière « civilisée » de se protéger des étrangers et des inconnus potentiellement dangereux puisqu'ils échappent à la loi commune et ne doivent rien à personne. Les règles de l'hospitalité sont donc une manière de gérer le danger. On imagine aisément que les Indiens du Sud et du Nord de l'Amérique regrettent d'avoir été hospitaliers face aux conquistadores et aux colons !

## L'hospitalité exige des règles.

Il existe une différence profonde entre l'invité accueilli pour faire des affaires et établir la paix, hospitalité souvent somptuaire, et l'hospitalité « non choisie » qui vise à contrôler les risques ; on accueille mais on met à part, on n'accorde pas tous les droits et il faut du temps pour que l'étranger cesse de l'être... Rappelons cependant qu'avec le tourisme de masse, l'hospitalité participe d'une forme d'intérêt bien compris dans laquelle la tolérance et la « qualité de l'accueil » engendrent beaucoup de richesses. Jamais les portes du tourisme n'ont été aussi largement ouvertes, y compris dans les pays qui rejettent les réfugiés et les migrants. L'hospitalité est accordée contre des règles de conduite et des conditions imposées à l'étranger puisque l'hôte et l'accueilli ne sont pas parfaitement égaux. Combien de « Français d'origine étrangère » devenus au fil du temps des « Français comme les autres », ont eu des grands-parents mis à l'écart dans des camps, humiliés et discriminés, parfois renvoyés chez eux, avant que le temps ne fasse son œuvre hospitalière !

1 Boudou B. (2017), *Politique de l'hospitalité*, Paris, CNRS.

## L'hospitalité est accordée contre des règles de conduite et des conditions imposées à l'étranger.

Face à la grandeur morale de l'hospitalité, il importe de ne pas ignorer le registre moral de l'inhospitalité fondé sur les dangers supposés de l'hospitalité : la délinquance, la concurrence des salariés, l'accès injustifié aux droits et aux richesses, le terrorisme et la trahison potentielle... La liste est longue et aussi vieille que l'histoire. Aujourd'hui, la rhétorique contre-hospitalière nous est familière et elle a fini par s'imposer. Les étrangers nous envahiraient et détruiraient nos nations en « remplaçant » progressivement les nationaux. Acceptant les bas salaires et les pires conditions de travail, les étrangers ruineraient les travailleurs nationaux. Les jeunes étrangers seraient voués à la délinquance et, depuis quelques années, au terrorisme. Notre « générosité » se retournerait contre elle-même quand les étrangers sont soignés et éduqués gratuitement. Évidemment, aucun de ces arguments ne résiste aux faits et à l'analyse<sup>2</sup>. Mais il ne suffit pas d'avoir raison pour vaincre les peurs, et des peurs d'autant plus profondes que la « société d'accueil » se sent fragile et moralement fondée à se « défendre ».

Aujourd'hui, comme hier, l'impératif de l'hospitalité se heurte à un imaginaire hostile : il faut défendre la nation, la démocratie et la laïcité, la prospérité économique. Ce combat n'oppose pas seulement le camp du bien à celui du mal, car il traverse la plupart des partis, des Églises et des mouvements sociaux, et parfois, plus confusément, chacun de nous. Il suffit d'observer les représentations médiatiques des migrants et des réfugiés pour s'en convaincre. Si on en croit l'étude de Rodney Benson<sup>3</sup>, les médias ne consacrent pas beaucoup de place et de temps à l'analyse des « faits » et, de ce point de vue, ils ne concourent guère à la formation d'un débat public rationnel et informé. Ils choisissent plutôt deux types de script antagoniques. Les premiers, favorables à l'hospitalité, se placent au

plus près des acteurs considérés comme des victimes et des héros et racontent des histoires et des drames singuliers mobilisant la compassion du lecteur. En face, d'autres récits témoignent des dangers de l'hospitalité et mettent en scène les délinquants, les trafics, les « profiteurs », les réseaux clandestins, les risques terroristes, la souffrance de ceux qui sont obligés d'accueillir... Dans tous les cas, l'hospitalité met en jeu des morales antagoniques.

### DES AFFAIRES D'ÉTAT

Avec la formation des États nationaux et de leurs frontières, avec la construction des États de droit, l'hospitalité n'est plus seulement une affaire de vertus privées, religieuses, familiales, villageoises ou communautaires. L'État dit qui a droit à l'hospitalité et dans quelles conditions. Il distingue les ayants droit entre immigrés, réfugiés, regroupement familial, origines des étrangers... Il dit qui est exclu, qui est toléré et qui a vocation à devenir national, il différencie les Européens et les extra-Européens, il distingue les migrants économiques des réfugiés politiques.

Mais en même temps que les États limitent l'hospitalité universelle, ils organisent la tension entre l'hospitalité universelle et l'hostilité – les deux mots ayant la même racine – parce que les États, en tout cas certains d'entre eux, donnent des droits, des papiers, des protections. Les migrants et les réfugiés qui ont franchi les obstacles ont le droit de travailler, d'être scolarisés et soignés, de recevoir des aides sociales et d'être protégés par les droits élémentaires de tous les citoyens. Ils peuvent ainsi échapper à l'arbitraire de la charité et de la haine qui choisissent leurs cibles. L'État subventionne, pour l'essentiel, l'hospitalité avec des dispositifs dédiés, les associations, les services sociaux, les ONG, les mille dispositifs dédiés aux nouveaux venus... Ces politiques engendrent de nombreuses tensions puisque les acteurs associatifs sont tenus de mettre en œuvre un principe d'hospitalité et de générosité, d'une part, mais aussi de participer à des politiques publiques limitant et organisant l'hospitalité, contraignant ainsi les militants attachés à un principe moral supérieur à s'autolimiter, à agir en deçà de leurs convictions.

2 Parmi de très nombreux travaux, citons Héran F. (2018), *Migrations et sociétés*, Paris, Fayard.

3 Benson R. (2018), *L'immigration au prisme des médias*, Rennes, PUR.

## Les États organisent la tension entre l'hospitalité universelle et l'hostilité.

Dès lors, le débat sur l'hospitalité est partout politique parce que nous vivons le déclin de la représentation westphalienne de nos sociétés. Pour le dire grossièrement, le traité de Westphalie (1648) a mis fin aux guerres de Religion et à la guerre de Trente Ans, en dessinant ce qui deviendra le modèle des États nationaux. Les sujets du souverain doivent en partager la religion et, au mieux, les religions minoritaires seront tolérées. Si l'avènement des démocraties a élargi la tolérance et installé diverses formes de laïcité, il reste que le modèle de l'État national et de la société nationale s'est imposé comme la norme. Désormais, l'État-nation sera tenu pour le cadre « naturel » des sociétés qui seront progressivement « nationalisées » par les institutions et la construction d'une culture nationale. Cette représentation repose sur trois piliers. Le premier est celui de la communauté nationale fondée sur un récit commun et une langue nationale, sur un sentiment d'identité partagée. On sait le rôle de l'école républicaine dans le déploiement de cette conscience nationale en France. Le deuxième pilier est celui de l'économie nationale protégée par sa monnaie, ses douanes, ses réglementations et capable d'établir, au-delà des conflits de classes, des liens de dépendance et de solidarité organique d'où naîtront les États-providence. Enfin, la société nationale démocratique est une société de citoyens souverains dont les représentants élus sont tenus de définir et de mettre en œuvre l'intérêt général.

Ce modèle de société construit des frontières et il établit une distinction radicale entre les nationaux et les étrangers. Et, dans une certaine mesure, ces frontières et ces distinctions devraient établir la paix. Bien sûr, tout en étant parfaitement contrôlées, les frontières peuvent être ouvertes et la France et les États-Unis notamment ont été des pays d'immigration, quand presque tous les autres pays – l'Italie, l'Espagne, la

Pologne, l'Allemagne, la Suède, l'Irlande, entre autres – voyaient les plus pauvres chercher un avenir meilleur dans d'autres pays. Dans ce cas, le modèle national westphalien a pu être un modèle d'hospitalité, d'hospitalité restreinte sans doute, mais d'hospitalité malgré tout. L'étranger est accueilli parce que l'économie et la démographie en ont besoin, mais il est aussi accueilli à la condition qu'il devienne un national et renforce l'imaginaire westphalien. Ceci ne signifie pas qu'il n'y a ni xénophobie, ni racisme, ni discriminations à l'encontre des immigrés, des Afro-américains aux États-Unis et des colonisés en France, mais les États nationaux ont construit des récits de l'incorporation. Les États-Unis ont inventé l'imaginaire et le mythe du « melting-pot » ; la France a construit le récit du creuset français, de la nationalisation progressive par le travail, l'éducation scolaire et la citoyenneté. Ainsi se combinent des logiques d'hospitalité et des logiques de fermeture nationale quand l'hospitalité repose sur la force d'un modèle national.

Cette représentation des sociétés nationales se décompose aujourd'hui sous les chocs conjugués des mutations du capitalisme et de la mondialisation des échanges, de la circulation accrue des hommes et des cultures. Alors que l'hospitalité exige une certaine confiance en soi, les vieilles sociétés nationales se sentent aujourd'hui menacées. Le déploiement d'un marché mondial accentue la concurrence des mains-d'œuvre, notamment des moins qualifiées. L'affirmation des identités et des cultures semble menacer les modèles nationaux quand on soupçonne les migrants de ne plus vouloir se dissoudre dans la nation au nom de la dignité et de la reconnaissance de leurs cultures, de leurs croyances et de leurs identités. Les immigrés sont perçus comme des minorités et non plus comme des étrangers en cours de nationalisation. Enfin, confrontés à la puissance des marchés, les États nationaux semblent perdre une part de leur souveraineté. Dès lors, l'hospitalité est perçue comme une menace économique, culturelle et politique. La construction de murs et le retour des frontières <sup>4</sup>, comme la plupart des rhétoriques populistes, en appellent à la défense des sociétés « westphaliennes ». Mais, en même temps, les cultures et les sociétés sont de plus en plus cosmopolites et « tolérantes » grâce aux industries culturelles cosmopolites, aux médias, aux échanges et aux déplacements de populations, à commencer par le tourisme de masse.

4 Simonneau D. (2018), « Militer pour murer les frontières. Les acteurs pro-“barrière” d'Israël et d'Arizona [États-Unis] », in Dubet F. (dir.), *Politiques des frontières*, Paris, La Découverte, p. 209-225.

De ce point de vue, le racisme, la xénophobie et la peur de l'autre sont, d'abord, l'expression de la perte de confiance dans sa propre société, dans une société menacée de se dissoudre sous les coups de l'étranger, de la mondialisation, de l'affaiblissement des États, de l'épuisement de ses propres capacités d'intégration. On craint en particulier que des migrants réclamant la reconnaissance de leur différence n'affectent les conceptions *mainstream* de la laïcité et de l'intégration. En France, la défense de la laïcité est désormais plus forte à droite et à l'extrême droite, traditionnellement hostiles à ce thème, qu'elle ne l'est à gauche. En ce sens, l'immigration est le symptôme de profondes mutations sociales et on comprend aisément que les faits objectifs, sur le nombre de migrants et de réfugiés ou sur leur impact sur les dépenses publiques n'affectent guère l'opinion publique. Par exemple, quand la capacité d'intégration culturelle de l'école semble défaillante face aux inégalités sociales et à l'emprise des nouveaux médias, il devient possible d'accuser les étrangers et de rêver au retour à l'école d'autrefois supposée plus égalitaire, plus légitime, et plus capable de créer de l'unité. Il suffit de se souvenir comment l'école française s'est mise en question et s'est sentie mise en cause après les attentats de 2015 commis par de jeunes Français scolarisés en France pour se convaincre de la force de ce modèle national.

## L'immigration est le symptôme de profondes mutations sociales.

### LES CONDITIONS DE L'HOSPITALITÉ

Le problème de l'hospitalité concerne moins la nature des étrangers qui doivent être accueillis, que celle de la société qui doit les accueillir. Si on accueille le touriste pour trois semaines dans le meilleur des cas, la grande majorité des migrants et des réfugiés est destinée à rester; elle est donc constituée d'immigrés.

La transformation des immigrés en nationaux a été un processus plus long qu'on l'imagine souvent. C'est un processus invisible quand on oublie que selon les manières de compter, un Français sur quatre ou un Français sur trois a un aïeul immigré. De ce point de vue, la capacité d'hospitalité est considérable, bien qu'il ne faille pas en oublier les échecs, les faces sombres et violentes.

Comment s'est opéré ce processus? Il est possible de distinguer trois mécanismes. Le premier est celui de l'intégration économique : les immigrés occupent les emplois dont les travailleurs français ne veulent pas, mais ils finissent par entrer dans le monde du travail quand la demande de main-d'œuvre est forte. En ce sens, le modèle de l'emploi « ethnique » – mineurs polonais, sidérurgistes italiens, OS maghrébins, maçons portugais, etc. – est, à la fois, une forme de discrimination et une étape de l'intégration. Le deuxième mécanisme est celui de l'assimilation culturelle, de l'incorporation progressive des mœurs et des valeurs de la société majoritaire; les identités culturelles ne disparaissent pas, mais elles se privatisent et n'occupent guère l'espace public. Évidemment, dans le cas français, l'école joue là un rôle essentiel. Enfin, le mode de représentation politique de la société est construit sur des critères sociaux et universalistes : gauche contre droite, progrès contre traditions, ouvriers contre capitalistes... En France, l'accès à l'espace politique a obligé à mettre les cultures et les identités à l'écart.

Les enquêtes conduites sur les immigrés montrent que ce processus ne s'est pas interrompu; l'écrasante majorité des migrants a connu une intégration économique, une mobilité sociale, une assimilation économique et un accès à la représentation. D'ailleurs, les adversaires de l'hospitalité pensent qu'ils sont « trop » intégrés, « trop » assimilés et surtout qu'ils accèdent « trop » aux élites et à l'espace public. Un peu sur le modèle de l'antisémitisme, les nouveaux racistes reprochent aux enfants et petits-enfants de migrants d'avoir « trop » réussi et d'être « trop » assimilés. Il est vrai que 97 % des individus ayant un parent immigré se sentent Français, 89 % de ceux qui ont deux parents immigrés, 79 % des individus arrivés enfants en France et 52 % de ceux qui sont venus adultes. Les propensions à se définir comme athée et agnostique suivent la même tendance, comme les taux de natalité, les loisirs, les mariages « mixtes »... Avec le temps, le « modèle républicain » fonctionne toujours <sup>5</sup>.

5 Beauchemin C., Hamel C., Simon P. [dir.], [2016], *Trajectoire et origine. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED.



Il reste que tout n'est pas aussi paisible et harmonieux que le postule le « modèle » largement idéalisé. Dans une société qui s'est « habituée » à vivre avec 10 % de la population active au chômage, le chômage et la pauvreté se sont concentrés sur les migrants et leurs enfants qui n'ont pas pu prendre le train de l'intégration économique. Dès lors, ces migrants et leurs enfants sont concentrés dans certains quartiers où se mêlent toutes les difficultés sociales. De la même manière, les enfants se retrouvent dans les mêmes écoles où leur concentration accentue leurs échecs et leurs difficultés. Le fait que les difficultés sociales et les origines se conjuguent engendre des mécanismes de discrimination, de rejet et, en réaction, une fermeture du quartier sur lui-même. Plus il est mis à l'écart, plus le quartier se replie et plus ceux qui « réussissent » quittent le quartier dont la ségrégation s'accroît<sup>6</sup>. On pourra longtemps discuter pour savoir s'il s'agit véritablement de ghettos, mais il est clair qu'il existe des mécanismes de ghettoïsation au sein même des processus globaux d'intégration.

La concentration de groupes ayant les mêmes origines et affrontant les mêmes difficultés d'intégration économiques et subissant les mêmes discriminations dans les mêmes quartiers accentue les affirmations identitaires. La question sociale se transforme en question identitaire et culturelle de façon parallèle chez les migrants devenus des minorités culturelles, que chez les majoritaires qui se sentent menacés. Quand on ne peut plus fonder sa dignité sur son travail et son utilité sociale, il reste à la fonder sur sa culture, son identité, ses racines et sa religion. Bien que les individus en appellent souvent aux traditions les plus anciennes, cette construction identitaire est en réalité moderne car elle est présentée comme un choix, une revendication, une volonté de s'opposer, une forme de dénonciation et d'action collective alors que la majorité des migrants connaissent, eux, un parcours de sécularisation et de « banalisation » religieuse. Mais, de la même manière que la constitution de ghettos urbains procède de l'affaiblissement des capacités d'intégration de la société française, les affirmations identitaires plus ou moins radicales viennent de la faiblesse des capacités d'assimilation culturelle d'une société dont le modèle national perd son autorité et ses capacités de séduction, sous sa formule républicaine en France mais sous d'autres modalités dans tous les autres pays.

## La question sociale se transforme en question identitaire et culturelle.

L'école est au cœur de cette double crise. La première est celle de l'enclavement des inégalités scolaires dans les quartiers où se concentrent les problèmes économiques, qu'ils affectent les enfants des enfants de migrants ou les autres. Cet enclavement accentue d'autant plus les inégalités scolaires que ceux qui le peuvent essaient de « fuir » ces établissements sans que la multiplication des dispositifs de soutien semble en mesure d'inverser la tendance. La seconde est celle de la tension culturelle, non parce que les familles ne croiraient pas dans l'école, mais parce que les identités juvéniles, culturelles et religieuses, s'opposent à une école perçue comme une machine à reléguer. Observons que les primo-migrants ont souvent une attitude beaucoup plus favorable à l'école que celle des élèves issus des secondes et troisièmes générations de migrants qui, nés et éduqués en France et en Français, pensent déjà que l'école n'est pas faite pour eux<sup>7</sup>. De ce point de vue, l'école cesse d'être légitime et bien des enseignants le vivent, de manière compréhensible, péniblement.

La relégation, les discriminations, l'enkystement des problèmes sociaux dans certains quartiers et dans certains groupes sociaux, conduisent à s'interroger sur les conditions de l'hospitalité et le « fonctionnement » même de la vie sociale qui affecte les nouveaux venus autant que ceux, là depuis longtemps, les minorités, mais aussi les majorités. En ce sens, la politique de l'hospitalité ne peut pas être réduite à l'accumulation de dispositifs dédiés aux migrants et aux réfugiés, même s'ils ne sont pas inutiles. Elle exige des politiques universelles dans trois grands domaines. Le premier est celui des politiques de l'emploi afin que chacun ait une place dans la société. Le second est celui des politiques urbaines afin de réduire les ghettos de riches et les ghettos de pauvres. Le troisième est la capacité de définir ce que nous avons de commun, les valeurs démocratiques, non pas pour exclure les différences,

6 Lapeyronnie D. (2008), *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.

7 Schiff C. (2015), *Beurs et Blédards. Les nouveaux arrivants face aux Français issus de l'immigration*, Lormont, Le Bord de l'Eau.

mais pour hiérarchiser les droits afin que l'affirmation des singularités culturelles soit soumise à la priorité des droits universels aux noms desquels s'impose, justement, le devoir d'hospitalité. L'hospitalité repose moins sur le droit à la différence que sur la conscience du commun et du semblable qui permet d'accepter des différences culturelles qui cessent alors d'être perçues comme des menaces.

La tension entre le devoir d'hospitalité et les conditions sociales de l'hospitalité n'est pas nouvelle, mais elle prend aujourd'hui un tour aigu et tragique. Les demandes de fermeture des frontières et de refus des étrangers deviennent progressivement hégémoniques et nous n'y répondrons pas en leur opposant seulement des principes moraux. Mais c'est au nom de ces

principes moraux qu'il nous faudrait développer des politiques sociales et culturelles capables de construire de l'intégration sociale, afin que l'autre cesse d'être perçu comme un danger. Peut-être aussi faut-il être capable de construire nos débats autour des « faits », alors qu'ils sont aujourd'hui dominés pas les peurs, les fantasmes et les indignations.



**FRANÇOIS DUBET**, PROFESSEUR  
DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ  
DE BORDEAUX, DIRECTEUR D'ÉTUDES  
À L'EHESS